

*Les lettres nouvelles*, 1<sup>er</sup> juillet 1959, p. 1-4.

**Maurice Nadeau : «Lettre ouverte à André Malraux»**

Monsieur le Ministre,

Au moment où vous preniez possession de la haute fonction à laquelle vous appelait la confiance du général de Gaulle, vous déclariez que le nouveau gouvernement briserait avec les habitudes pernicieuses de ceux qui l'avaient précédé. Incarnant désormais «la France», sa «grandeur», sa «générosité», sa «mission traditionnelle», le gouvernement ne souffrirait pas que se perpétue en Algérie l'une des institutions honteuses qui fut un des tristes apanages de la IV<sup>e</sup> République de MM. Guy Mollet et Robert Lacoste : la torture. Comme nous, vous aviez en outre été sensible au scandale de l'assassinat (camouflé en disparition) de Maurice Audin. *La question* d'Henri Alleg vous avait laissé si peu indifférent que la saisie du livre par les «princes» qui vous ont précédé suscitait de votre part une protestation publique. En déclarant solennellement que depuis l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle «la torture avait disparu en Algérie» et en offrant à trois écrivains français internationalement consacrés d'aller se rendre compte sur place du sérieux de votre affirmation, vous nous aviez mis en état de vous croire. Vous étiez Ministre sans doute, mais vous étiez également l'auteur du *Temps du mépris* et votre parole d'écrivain ne pouvait être mise en balance avec celle de politiciens qui ont fait le déshonneur de la France. Votre présence aux côtés du général de Gaulle constituait même auprès de beaucoup la caution dont ils avaient besoin pour ne pas désespérer d'une cause qui sans doute vous dépasse mais que vous avez magnifiquement illustrée : celle de la dignité de l'homme face à toutes les tentatives d'abaissement et d'humiliation.

Quelques mois seulement après votre déclaration nous avons déjà des raisons de nous alarmer. Henri Alleg demeurait en prison et ses tortionnaires en liberté. Vous avez entériné par votre silence la fable selon laquelle Maurice Audin aurait disparu sans laisser de traces. Enfin les tortures continuaient. De tous les témoignages qui vous en ont été donnés, l'un, que nous connaissions, revêt une particulière importance : il venait

d'un homme qui fut de vos amis au R.P.F. et qui, désespéré, avait fait le voyage d'Algérie pour vous en entretenir. Vous avez renouvelé auprès de lui l'engagement implicite que contenait votre déclaration mais vous laissiez percer déjà votre impuissance, dorée d'illusions. En s'adressant privément à vous et au général de Gaulle l'Union des Ecrivains pour la Vérité ne connut pas plus de succès. Certes, la Commission de Sauvegarde renaquit de ses cendres mais renaquit avec elle le scepticisme, quel qu'ait été le courage de quelques-uns des membres de la Commission défunte. L'affaire Audin, le cas Alleg, les multiples témoignages de tortures ou d'assassinats perpétrés en Algérie n'intéressent visiblement pas la Commission de Sauvegarde. L'alibi qu'elle était chargée de figurer n'existe même plus en tant qu'alibi.

Un fait nouveau, d'une exceptionnelle gravité, nous oblige à vous adresser cette lettre : la nouvelle, à la vérité connue depuis six mois, que la torture obtient désormais droit de cité dans la métropole, à Paris, à quelques pas de votre ministère. Cinq étudiants algériens, membres du F.L.N. arrêtés par la police et dont le jugement a été retardé pour une raison majeure : *l'assassinat de leur avocat, M<sup>e</sup> Aoudia, la veille de leur procès*, décrivent, avec les détails affreux que vous savez, les sévices que leur ont fait subir les policiers. On a peine à croire, Monsieur le ministre, que vous ayez lu leurs témoignages sans sourciller. On a peine à croire, André Malraux, que vous ayez lu *la Gangrène* sans que se réveille en vous l'indignation généreuse qui vous fit dénoncer à la face du monde les bourreaux nazis ou chinois et prendre parti pour leurs victimes. Ce n'est plus en Allemagne, en Espagne, en Chine qu'on torture, mais à votre porte, chez vous, et vous n'auriez pas un mot contre ceux que vous avez autrefois voués à la vindicte ? Nous avons été trop nourris de votre œuvre pour penser que son auteur pourrait aujourd'hui la renier. Elle parle pour vous. Elle peut au besoin se dresser contre vous. Ce n'est pas impunément que vous avez su donner à la littérature de fiction une signification et une responsabilité nouvelles, que vous avez rendu au romancier une dignité qu'il risquait de perdre dans la gratuité, l'esthétisme ou l'exercice d'on ne sait quel mandarinet.

Il y a plus grave encore, vous le savez. Votre collègue au gouvernement du général de Gaulle, M. le ministre de l'Intérieur, a fait saisir *la Gangrène*. C'est là un réflexe qui tient à sa fonction et dont vous mesurez comme nous la puérité. Les policiers dont il est le chef suprême – et dont certains ont été appelés du Maroc et de Tunisie sans doute en raison de leurs connaissances spéciales sur les «ratons», en raison peut-être aussi de leur «entraînement» – ces policiers qu'il tient sous ses ordres torturent, mais il ne veut pas qu'on entende les cris des victimes. Il ignore, parce qu'il n'est pas comme vous un écrivain, qu'il n'existe pas de cachot au monde – ou de salle si plaisamment dénommée de «gymnastique» dans la banlieue parisienne – dont les murs soient assez épais pour étouffer les gémissements des suppliciés. Il ignore qu'en ce moment même ces plaintes ont déjà frappé les oreilles, en quelque endroit reculé du monde, d'une jeune écrivain qui ressemble peut-être à celui que vous étiez il y a trente ans et qui, même s'il ne possède pas votre talent, risque de témoigner pour la postérité du fait qu'André Malraux partageait les responsabilités d'un Pouvoir qui utilise des tortionnaires.

La puérité de M. le ministre de l'Intérieur ne va pas toutefois sans malice, ni hypocrisie. Dans un communiqué qui voudrait justifier la saisie de *la Gangrène*, le doute est jeté sur la véracité des faits que le livre dénonce. Les cinq étudiants algériens, bien que transférés, en raison de leur état, des locaux de police à l'Hôtel-Dieu, ne seraient pas plaints d'abord au juge d'instruction commis à leur affaire et ne se seraient souvenus que «par la suite» des sévices qu'on leur a fait subir. Ils auraient refusé de recevoir les médecins experts qu'on leur a envoyés. Enfin «trois informations» sont ouvertes «contre X... du chef de violences volontaires». En suivant le fil de cette logique dont on dit nos compatriotes largement pourvus depuis Descartes, il faudra peut-être que nous prenions la défense de policiers «injustement» soupçonnés. Vous êtes, comme nous, rassuré sur leur sort. Ces Messieurs X... dont les victimes tracent des portraits si précis que n'importe quel lecteur de *la Gangrène* pourrait les reconnaître s'ils lui étaient présentés, et que depuis six mois on n'a pas pensé à confronter avec leurs accusateurs, n'auront pas une fin de carrière plus troublée que celle des tortionnaires d'Henri Alleg, nommément désignés dans *la Question*. Sont-ils autre chose, d'ailleurs, que de maladroits exécutants ?

Les policiers, en effet, font leur métier, même quand ils en outrepassent les limites. Les militaires croient faire le leur, même quand ils renversent la République. Le ministre de l'Intérieur, en couvrant ses subordonnés, est dans son devoir, et le général de Gaulle, comme chacun sait, a d'autres sujets de préoccupation. Il n'existe qu'un homme dont on se demande s'il s'est uniquement donné pour tâche de déverser des flots d'éloquence à Cannes, au Sahara ou sur les marches de l'Acropole, afin de magnifier le cinéma, la France généreuse ou le Siècle de Périclès. On s'étonne en tout cas qu'il n'ait pas un mot à dire en faveur de ce qu'il a élevé dans son œuvre au rang d'entité universelle sous le nom de «condition humaine» et qu'il ne pourrait faire autrement qu'incarner aujourd'hui dans le corps et l'âme d'un Algérien torturé et qui demande justice. Nous vous prions respectueusement, Monsieur le ministre, de donner la parole à cet homme que vous fûtes, que nous avons aimé et que nous continuons d'estimer. Si elle ne va pas dans le sens de votre attributions ministérielles, le «rayonnement français» ne saurait gravement en souffrir. Peut-être même pourrait-il devenir, par-là, autre chose que le nom du ministère dont vous avez la charge.